

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'un quartier d'habitations – Terrain EIFFAGE-Voie Romaine  
57280 Maizières-Les-Metz

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROPEAN HOMES France

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Philippe BARRANGER

RCS / SIRET

7 8 4 8 1 8 1 2 2 0 0 0 4 5

Forme juridique

SASU

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> : le terrain d'assiette de l'opération est de 6,6975 ha et la surface au plancher est de l'ordre de 19 000 m <sup>2</sup> .
41. Aires de stationnement ouvertes au public	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus : le projet intègre l'aménagement de 672 places de stationnement dont 136 ouvertes au public.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

EUROPEAN HOMES porte un projet de réaménagement en zone résidentielle des terrains de l'ancienne usine EIFFAGE METAL sur la commune de Maizières-lès-Metz. Le projet de EUROPEAN HOMES prévoit la démolition de l'ensemble du bâti et VRD industriels présents et la construction d'un ensemble d'habitations collectives et individuelles, de places de stationnement en surface et de nouvelles voiries. Le site est bordé par la Voie Romaine RD 112E à l'Est, puis par un ancien crassier aujourd'hui réhabilité et par le Bois de l'Abbé au centre Ouest. Le terrain concerné par cette implantation figure principalement en zone UXa (zone urbaine à vocation d'activités économiques) au PLU actuel de Maizières-lès-Metz et une petite partie en zone N (zone naturelle et forestière). Dans le cadre de la révision du PLU en cours, le site d'aménagement sera classé en zone 1AUf (site EIFFAGE) qui correspond à une zone non équipée ou partiellement équipée, destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation principale d'habitat. La zone 1AUf est couverte par des orientations d'aménagement et de programmation : "OAP n°7 - Zone à aménager en reconversion d'un site industriel (ancien site Eiffage), Voie Romaine".

Le projet couvrira un terrain d'assiette de 6,6975 ha (> au seuil des 5 ha enclenchant le cas par cas) et une surface de plancher de l'ordre de 19 000 m<sup>2</sup> (> au seuil des 10 000 m<sup>2</sup> enclenchant le cas par cas). Le projet intègre par ailleurs l'aménagement de 672 places de stationnement dont 136 ouvertes au public (> au seuil de 50 unités enclenchant le cas par cas).

## 4.2 Objectifs du projet

1/ Dans le cadre d'une réflexion sur le développement de l'habitat et notamment la production de logements conventionnés, la commune de Maizières-lès-Metz a identifié des secteurs urbains à reconverter ou à restructurer, notamment d'anciens sites d'activités, ainsi que des secteurs non bâtis à aménager.

Ainsi, le PLU de Maizières-lès-Metz en cours de révision comprend des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui visent à définir les conditions d'urbanisation des secteurs amenés à connaître une requalification ou un développement urbain à vocation principale d'habitat, d'équipements collectifs ou d'activités économiques.

Le site EIFFAGE correspond à l'OAP n°7 : une zone à aménager en reconversion d'un site industriel (ancien site Eiffage), Voie Romaine (zone 1AUf) ;

2/ Par son accessibilité aisée et sa localisation à proximité d'une zone urbaine existante, l'emplacement retenu est parfaitement adapté à ce type de projet.

3/ Assurer une intégration architecturale, urbaine et paysagère en respectant les principes d'aménagement édictés dans l'OAP n°7

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- o Démantèlement des constructions existantes (EIFFAGE), dépollution du site EIFFAGE et mise en place de mesures de gestion.
- o Réalisation des réseaux.
- o Construction des plateformes et des bâtiments,
- o Réalisation voirie définitive, parkings et espaces verts.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Le terrain à aménager sera réparti de la manière suivante :

° 238 logements avec 42 habitations individuelles sur une superficie de 17 635 m<sup>2</sup> et 17 bâtiments collectifs (196 logements) sur une superficie de 24 685 m<sup>2</sup>.

° 10 900 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics

° 13 755 m<sup>2</sup> de voirie et de trottoirs.

- Gestion des espaces verts publics.

- Energie : une orientation intelligente des bâtiments sera proposée (orientation bioclimatique à privilégier). L'installation de dispositifs d'apport d'énergie solaire/d'énergie éolienne domestique sera autorisée.

- Gestion des déchets ménagers : l'implantation des systèmes de tri et des dispositifs de compostage domestique sera facilitée. Des points de collecte des ordures ménagères seront localisés et aménagés en concertation avec le gestionnaire (ex. : conteneurs enterrés ou semi-enterrés, ...).

- Gestion des eaux pluviales : une gestion durable et environnementale des eaux pluviales est demandée (noues, infiltration, récupération). Le recours aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sur le site et à la parcelle est demandé, sauf impossibilité technique avérée.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Permis d'aménager.
- Permis de construire pour les îlots (EUROPEAN HOMES) et les lots libres de constructeurs (acquéreurs)
- Dossier Loi sur l'Eau en application des articles L 214-1 à L 214-11 du code de l'Environnement, relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration et des articles R 214-1 à R 214-5 du code de l'Environnement, relatif à la nomenclature des opérations soumises à Autorisation ou Déclaration.
- Archéologie préventive en application de l'article R 523-3 du code du Patrimoine.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette :	66 975 m2
Espaces verts publics :	10 900 m2
Voirie et trottoirs :	13 755 m2
Places de stationnement :	672 (dont 136 pour le public)
Nombre de bâtiments (maisons, immeubles) :	59 bâtiments sur 42 320 m2
Nombre de logements (collectifs + individuels) :	238

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Commune de Maizières-Les-Metz  
Voie Romaine RD 112E  
  
Section C (feuille 000 C 02)  
parcelles n° 2017, 1201, 1311, 2148,  
2195, 1313, 78, 2020, 2022, 387, 390,  
2192, 1315, 1317, 394, 2191, 2196 et  
2009.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

**Long. 6 ° 14' 65 " 61 Lat. 49 ° 21' 43 " 80**

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de la CCRM a été approuvé le 29 /11/2018 . Des cartes de bruit ont été réalisées indiquant les espaces de dépassement des valeurs limites pour le trafic routier, pour le réseau ferroviaire et pour les activités industrielles bruyantes. Le site EIFFAGE se situe dans deux classes de niveaux sonores en indicateur global (LDEN : Jour/Soir/ Nuit) : 60-65 dB(A) et 55-60 dB(A) .
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Maizières-Les-Metz est concernée par le Plan de Prévention du Risque "inondations" de la Moselle, approuvé le 01 décembre 2006. Le site EIFFAGE n'est pas concerné par ce PPRI.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Site EIFFAGE inscrit à la Base nationale des Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LOR5701073 Dépôt de gaz dans une chaudronnerie Sté EIFFEL, ex-Cie Française d'entreprises métalliques</li> <li>- LOR5705902 Centrale d'acétylène SAFASEC Sté Eiffel, ex-COVALOR</li> </ul>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le site n° FR410059 « Pelouses du Pays Messin » (ZSC-Directive Habitats), situé à 8,50 km au Sud /Sud-Ouest.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain actuel est plat, mais le projet ne nécessitera des terrassements limités : mouvements de terre en lien avec la déconstruction des bâtiments actuels, les constructions des nouveaux bâtiments, les travaux de viabilisation et les aménagements paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est occupé par les bâtiments et les infrastructures d'EIFFAGE. Les enjeux faune-flore y sont donc très faibles.  Le projet n'intercepte aucun réservoir de biodiversité ou de corridor écologique identifié au SRADDET Grand Est Territoires approuvé le 24 janvier 2020, au SRCE de Lorraine, approuvé le 20 novembre 2015 et au SCOTAM, approuvé le 20 novembre 2014. Le SCoTAM identifie la forêt communale de Maizières, située à l'Ouest du projet d'aménagement, comme un « espace forestier principal » à protéger en raison de sa vulnérabilité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les caractéristiques du projet et sa localisation sur des terrains industriels dénués d'enjeu faune-flore et en dehors du périmètre du site FR410059 « Pelouses du Pays Messin » (ZSC-Directive Habitats) font que ce dernier n'est pas de nature à avoir des impacts sur le site Natura 2000 en question.  Aucune espèce ou habitat ayant justifié l'inscription de ce site au réseau Natura 2000 ne sera concerné.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem que pour le site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consommation d'une surface boisée (lisière forestière à l'Ouest) d'environ 3 500 m <sup>2</sup> .
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Voir Diagnostic pollution des sols en annexes 8 et 8 bis.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic généré en phase travaux, puis par les futurs occupants du quartier d'habitations en phase exploitation.  Bonne desserte depuis la RD 112E qui longe le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Source de bruit lors des travaux et nuisances sonores faibles liées à la circulation routière intrinsèque en phase exploitation.  AP n° 2014-DDT/OBS-01 du 27/02/2014 relatif au classement sonore des infrastructures de transports du Réseau des routes départementales : RD 112E (Rond point RD D 112F à sortie quartier Maisons Blanches : catégorie 4 - largeur affectée 30 m.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émanations engendrées seront essentiellement issues des gaz d'échappement des véhicules ; la limitation de vitesse sur site permettra de limiter les émanations.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations liées à la phase travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage classique de la zone urbanisée et des espaces publics.  <input checked="" type="checkbox"/> Dans les espaces publics, le matériel mis en oeuvre permettra de limiter les émissions lumineuses.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions modérées liées au trafic de VL des résidents.  Emissions pouvant être liées aux travaux avec mise en place de dispositifs permettant de les limiter (nettoyage, arrosage,...).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales : les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers une coulée verte qui sera aménagée sur le site. Une étude géotechnique permettra d'adapter la noue en fonction des capacités d'infiltration des terrains. Cette coulée verte sera un espace de rétention à ciel ouvert, et si nécessaire complété par des massifs drainants permettant de stocker un volume d'eau complémentaire et d'augmenter les capacités d'infiltration du site. En aval après traitement par un voile siphonoïde et une régulation de l'ordre de 3l/s/ha, les eaux pluviales seront dirigées vers le collecteur EP de la RD 112E.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées : le site est déjà raccordé à un collecteur d'eaux usées. Le projet prévoit donc la collecte de l'ensemble des effluents des collectifs et des maisons individuelles. La profondeur du réseau existant ne permet pas de se raccorder gravitairement ; aussi, une station de refoulement permettra l'évacuation des eaux usées dans ce collecteur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase de réalisation : déchets liés aux travaux de déconstruction et de reconstruction des nouveaux bâtiments et parkings et des travaux de viabilisation.  Phase d'exploitation : eaux usées, eaux pluviales, déchets ménagers.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrain actuellement occupé par les infrastructures de l'ancienne usine EIFFAGE METAL.  Le site d'aménagement sera classé en zone 1AUf au PLU de Maizières-lès-Metz en cours de révision qui correspond à une zone non équipée ou partiellement équipée, destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation principale d'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir note complémentaire en annexe 7.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se développera sur des parcelles occupées par les infrastructures d'un ancien site industriel (EIFFAGE) et sur lesquelles aucun enjeu écologique n'a été identifié. Les impacts de ce nouveau projet seront donc négligeables. Au vu des enjeux environnementaux identifiés et des incidences du projet sur les milieux physiques, naturels et humains, sur le cadre de vie ou la santé, il semble que le projet puisse s'abstenir d'une évaluation environnementale sous réserve que soient prises en compte les dispositions de la zone 1AUf du Plan Local d'Urbanisme de Maizières-lès-Metz en cours de révision ainsi que du règlement du Permis d'aménager et des mesures de gestion envisagées dans le cadre des risques sanitaires associés au projet de reconversion. Ces mesures seront validées par la réalisation d'un plan de gestion incluant notamment un bilan coûts-avantages et une analyse des risques résiduels (ARR).

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe au CERFA (annexe 1). Plan de situation (annexe 2). Photographies (annexes 3 et 5). Plan de composition du projet (annexe 4). Proposition d'implantation des constructions (annexe4bis). Situation zone Natura 2000 (annexe 6). Note complémentaire au CERFA (annexe 7). Pollution du sous-sol - Faisabilité environnementale du projet de reconversion - Octobre 2018 (annexe 8). Pollution du sous-sol - Synthèse des données environnementales et analyse qualitative de la compatibilité sanitaire - Juillet 2020 (annexe 8bis).

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

04/09/2020

Signature

~~European Homes France  
16-17, PLACE VENDÔME - 75001 PARIS  
TEL : 01 44 50 13 13 - FAX : 01 44 50 13 00  
S.A.S au capital de 1 000 000 €  
RCS PARIS B 744 519 144 - SIRET 744 519 122 00049~~

